Enjeux écologiques, économiques, sociaux et culturels de la biodiversité - Revue des outils de valorisation de la biodiversité dans la région de l'Union Européenne Dr Sc. Agron. Olivier Guillitte (aCREA-Université de Liège)

Avant de préciser la place de la biodiversité dans l'approche d'un développement durable des sociétés humaines, le concept de biodiversité est reprécisé dans le contexte de l'évaluation environnementale. Le concept de biodiversité s'il a fait progresser la protection des espèces et des écosystèmes reste d'un usage difficile dans le contexte de l'évaluation. En effet, sa signification reste confuse pour la majorité des gens. Il induit une vision réductrice de la conservation de la nature limitée à la variété des espèces et milieux. L'évaluation de la biodiversité se concentrent surtout sur la présence/absence des espèces et des milieux et en général, abordent peu l'état de conservation des espèces et habitats. A priori, les évaluations de biodiversité et de l'environnement devraient être identiques. Mais en pratique, les évaluations environnementales étudient surtout les impacts des projets sur l'homme en négligeant les impacts sur la biodiversité.

La biodiversité rend des services environnementaux à l'homme en particulier dans le domaine de l'épuration et la mitigation des catastrophes d'origine naturelle ou artificielle. Rien que pour ces services, elle a une valeur économique élevée mais elle contribue aussi à tous les compartiments de l'économie et donc à l'emploi. Elle est nécessaire au ressourcement des populations humaines. Elle est fortement corrélée à la diversité culturelle. La biodiversité devrait donc être au cœur de l'évaluation environnementale dans le cadre d'un développement durable. Mais de fait, elle est souvent placée à la marge de l'évaluation, n'est pas située dans les préoccupations majeures des autorités et du public, sauf si elle peut servir à combattre un projet dont on ne veut pas pour d'autres raisons.

Les outils qui valorisent la biodiversité sont très nombreux. Le plus ancien et le plus actif est le monde associatif de la conservation de la nature qui a évolué de son rôle de pures connaissances naturalistes ou de défense du patrimoine à travers des actions très dispersées, en gestionnaire de sites, et surtout en principal informateur et formateur du public aux enjeux de la biodiversité dans des modes d'actions plus concertés. Les outils historiques de la conservation de la nature sont les parcs naturels nationaux, les sites classés et les réserves naturelles désignés par les états. Avec la législation internationale et en particulier européenne, ils se sont diversifiés fortement et concernent bien plus que les espaces de haute valeur biologique. Ces d'abord un arsenal juridiques contraignant qui s'est développé, plus récemment c'est surtout des mesures incitatives qui sont développées comme les mesures agri-environnementales.

Dans l'Union européenne, un statut très particulier de protection de la biodiversité la plus menacée sur l'Union a été mis en place. Il s'agit d'un processus obligeant des résultats quantifiables et vérifiables de protection vis à vis d'espèces et de milieux au moyen de différents outils dont chaque état membre dispose la liberté de mise en œuvre. L'outil privilégié est l'inscription de sites dans un réseau appelé Natura 2000.

Un outil valorisant la biodiversité est aussi l'évaluation de celle-ci à travers les études d'incidences. Une revue des contraintes légales de cette évaluation dans l'UE est présentée en conclusion de l'exposé.